

**- Présentation de la Formation
Médiation Familiale**

**-Règlement intérieur de l'Institut
Saint-Simon**

Institut Saint Simon ARSEAA

Session 2018 – 2021

**(Sous réserve de la mise en conformité avec les nouvelles normes
d'agrément)**

Le diplôme d'Etat de médiateur familial atteste des compétences nécessaires pour intervenir auprès de personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction de leur lien familial et aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille.

Cette formation peut s'effectuer par les voies de formation directe ou continue.

Le diplôme est ouvert à l'accès par la VAE.

Les textes de référence :

- **Décret du 2 décembre 2003 portant création du diplôme d'Etat de médiateur familial de niveau II**
- **Arrêté du 19 mars 2012** du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité de la cohésion sociale et du logement

Architecture de la formation

La durée de la formation est de 595 heures ; elle se déroule sur deux années civiles.

Elle comprend :

- une formation théorique de 490 heures,
- une formation pratique de 105 heures, réalisée dans un service de Médiation Familiale.

- **Formation théorique**

Elle s'appuie sur les bases d'un référentiel professionnel relatif aux fonctions exercées par le Médiateur Familial et d'un référentiel de compétences requises pour les assurer :

- **Unité principale - Module A**

Médiation familiale et processus de médiation *315 heures*

- La médiation : principes et bases
- Médiation familiale : concepts et processus
- Médiation familiale : potentialités et limites
- Médiation familiale : les contextes d'application
- Médiation familiale : intégration et accompagnement méthodologique

Méthodologie du mémoire

14 heures

➤ **Unité contributive de droit - Module B**

Droit et droit de la famille

63 heures

- Présentation des normes juridiques – *le sujet de droit et les droits subjectifs*
- L'organisation juridictionnelle
- L'action en justice – au civil
- L'action en justice – au pénal
- Droit civil et droit pénal de la famille

➤ **Unité contributive de psychologie – Module C**

Psychologie de la famille

63 heures

- Construction des structures familiales
- Développement de l'enfant et de l'adolescent
- Psychologie de la famille et de l'enfant : problématique de la séparation et de la rupture

➤ **Unité contributive de sociologie - Module D** *35 heures*

- Anthropologie juridique de la politique familiale
- Anthropologie et interculturalité
- Démographie – sociologie de la famille

• **Formation pratique**

En fin de première année, un stage de mise en situation dans un service de Médiation Familiale, reconnu site qualifiant par le Centre de formation, membre du Collège des terrains de stage, permettra l'acquisition des savoirs opérationnels dans leur globalité.

105 heures, en discontinu.

Modalités de certification

A l'issue de la formation, le centre de formation présente les candidats au diplôme.

Il se prononce sur chacune des épreuves du Diplôme d'Etat

Les candidats dont les quatre épreuves du diplôme sont validées obtiennent le Diplôme d'Etat de médiateur familial.

Dans les cas où toutes les épreuves ne sont pas validées, le jury prend une décision de validation partielle. Nul ne peut se présenter plus de trois fois aux épreuves du diplôme.

Nature des épreuves :

1 - Trois épreuves réalisées au centre de formation :

- La présentation de l'analyse ***d'une action d'information et de communication sur la médiation familiale,***
- La présentation et la ***soutenance d'un dossier de stage*** devant un formateur et le référent professionnel du stage,
- Une ***évaluation des connaissances, par écrit,*** portant sur chaque unité de formation contributive (***droit, psychologie, sociologie***)

Chaque épreuve est notée sur 20. Une épreuve est validée si le candidat y a obtenu la moyenne.

2 – La présentation et la soutenance d'un mémoire devant un jury

- L'écrit du mémoire est noté sur 20.
- La soutenance, d'une durée de 55 minutes, est notée sur 20.

Cette épreuve est validée lorsque le candidat a obtenu au moins 20 points sur 40.

A l'issue de la formation, si les épreuves sont validées, un Diplôme d'Etat de Médiateur Familial délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales, sous réserve de réussite aux épreuves de certification, sera délivré au stagiaire.

Dans le cas où le stagiaire n'aboutit pas à son mémoire dans l'amplitude de la session de formation, il devra s'acquitter des frais d'inscription pour la prochaine promotion et du coût des heures de tutorat pour le suivi du mémoire.

Domaines de formation et responsabilités:

Responsable de formation : Marianne BERTRAND, Directrice Adjointe de l'Institut Saint-Simon

Responsable pédagogique : Françoise HOUSTY, Formatrice, médiatrice familiale, DEA de droit privé général

Domaine d'intervention	Cadres de formation responsables
Unité principale	Françoise HOUSTY , Formatrice, médiatrice familiale, DEA de droit privé général
Unité de droit	Jésus SANCHEZ , juriste, cadre pédagogique permanent à l'Institut Saint-Simon – ARSEAA, Maitrise en droit public, diplômé du CNESSS
Unité de psychologie	Serge ESCOTS , Anthropologue et thérapeute familial, chargé d'enseignement à l'Université Toulouse Jean Jaurès, Directeur Fondateur de l'IAC
Unité de sociologie	Jérôme COUDURIERS , Docteur en Anthropologie, Maitre de conférences et Chercheur à l'Université Jean Jaurès

Modalités d'allègement

Les candidats remplissant les conditions :

- de diplôme de niveau II (précisées dans l'arrêté, article 2, 2^{ème} alinéa), sont dispensés de l'UF contributive correspondant à la discipline du diplôme juridique, psychologique ou sociologique,
- de diplôme de niveau III et de 3 années d'expérience (précisées dans l'arrêté, article 2, 3^{ème} alinéa) peuvent bénéficier, sur leur demande, d'allègement d'UF contributive en rapport avec leur diplôme.

La demande est à adresser, par courrier, au Directeur du Centre de formation. La décision d'allègement, approuvée par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, sera consignée dans le livret individuel de formation.

Le 1^{er} jour de formation

Cette journée offre la possibilité de comprendre l'approche institutionnelle de la formation. Elle permet de découvrir le fonctionnement, les ressources mises à disposition et de construire des liens entre les activités et ressources proposées.

Les journées de formation ont une durée de 7 heures.

Les horaires de la formation sont : 9h à 12h30 /13h30 à 17h.

